



Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme
BP 10076 – 75561 Paris Cedex 12
Tel : 01 40 01 09 70
www.ccdh.fr

Communiqué de presse

Hôpital Sainte-Anne : les abus continuent ! Une nouvelle famille victime et privée de ses droits !

Après un documentaire télévisé révélant les conditions abominables des traitements, et malgré la condamnation de deux psychiatres chefs de service dans l'établissement, les abus psychiatriques continuent à Sainte-Anne.

Une mère se bat depuis plusieurs mois pour sauver son fils interné à l'hôpital Sainte-Anne où il reçoit de nombreux électrochocs. Elle a été interdite de visite, et ne peut plus revoir son fils.

Avec le soutien de la CCDH, cette femme dénonce les conditions d'internement et les dangers des traitements psychiatriques. Elle continuera son combat jusqu'à ce qu'elle puisse retrouver son fils.

En février 2012, son fils a été interné à l'hôpital psychiatrique Sainte-Anne. Depuis, il reçoit 3 séances d'électrochocs par semaine ! (plus communément appelé sismothérapie)

Plusieurs membres de sa famille se sont opposés à ce traitement barbare et destructeur. Suite à cette contestation légitime, le psychiatre du service a interdit la maman de visite. Ce docteur au pouvoir démesuré a ainsi pu retirer à une mère son droit le plus fondamental et naturel : être en contact avec son enfant.

Depuis quelques années, l'hôpital Sainte-Anne est dans le collimateur, et a été rappelé à l'ordre par les autorités concernant ses graves fautes. Pourtant la situation ne change pas et les abus continuent.

En 2010, Arte avait diffusé un documentaire sur l'hôpital Sainte-Anne. Celui-ci avait entraîné un scandale tant il montrait les traitements inadmissibles des patients.

Les membres de la Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques de Paris avaient officiellement fait part, à l'unanimité, de leur réprobation à l'égard des graves manquements des pôles psychiatriques en question.

Suite au reportage, ils ont dénoncé dans un communiqué de presse : le non respect de la dignité des patients, le manque de discrétion, l'emploi des tutoiements et de propos inadmissibles, le non respect du secret médical, le manquement au code de déontologie médicale et au code de la santé publique, les recours fréquents à des mesures de contention et de médications, des traitements utilisés comme punitions dans l'hôpital Sainte-Anne.

C'est en janvier 2012, suite à cette affaire, que la chambre disciplinaire du Conseil Régional de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France a condamné deux psychiatres, Gérard Masse et François Petitjean, chefs

de service à l'hôpital Sainte-Anne pour manquements au code de déontologie médicale.

Malheureusement, ces mesures ne sont pas suffisantes.

La maman et son fils restent victimes d'abus psychiatriques, et sont privés de leurs droits.

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme est une association qui se bat depuis plus de 35 ans en France pour dénoncer les violations des Droits de l'Homme commises en psychiatrie.

L'association soutient le combat de cette famille et ensemble, elles continueront à dénoncer cette situation dramatique pour sauver cet homme de l'hôpital psychiatrique.

Pour plus d'informations, visitez le site internet de la CCDH www.ccdh.fr, ou contactez-nous par téléphone au 01 40 01 09 70 ou au 06 28 06 59 16, ou par email à ccdh@wanadoo.fr.